



**Question écrite de la Députée Kattrin JADIN
à Madame Annelies Verlinden, Ministre de l'Intérieur,
concernant
les infractions contre les heures de repos dans le transport routier
- déposée le 5 octobre 2020 -**

Madame la Ministre,

En raison de sa situation géographique, la Belgique est un pays de transit très important pour le transport routier en Europe. Quotidiennement, nos autoroutes accueillent de nombreux camions venant de tous les coins du continent.

Bien que les règles en terme d'heures de conduite et de repos sont devenues assez strictes, la pression de livrer à temps pousse encore certains camionneurs à ne pas respecter la législation.

Madame la Ministre, ma question à ce sujet est la suivante :

- Pouvez-vous me donner le nombre d'infractions contre les heures de conduite et de repos constaté ces dernières années en Belgique?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse de la ministre :

Ci-dessous, vous trouverez le nombre de constatations établies par la police intégrée pour infraction aux temps de conduite et de repos et à l'utilisation du tachygraphe.

- 2015 : 6.968;
- 2016 : 5.103;
- 2017 : 5.754;
- 2018 : 5.755;
- 2019 : 6.001.

Source: verkeersstatistieken.federalepolitie.be

Pour le premier semestre 2020 les chiffres ne sont pas encore disponibles.

Les services suivants sont également compétents pour contrôler les temps de conduite et de repos:

- Les fonctionnaires de la Direction générale Transport routier et Sécurité routière du Service public fédéral Mobilité et Transports, revêtus de la qualité de police judiciaire;
- Les fonctionnaires de l'Administration des Douanes et Accises;
- Les inspecteurs sociaux et contrôleurs sociaux qui contrôlent les lois sociales du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale.